

RÉSIDENCES SENIORS

“ Dans ma résidence Marpa,
je suis chez moi ”

UN MODÈLE UNIQUE, CLÉS EN
MAIN, QUI RÉPOND AUX BESOINS
DE VOS TERRITOIRES

Ouvert à tous
dès 60 ans !

Résidences Marpa



Autonomie • Confort • Convivialité • Sécurité



La résidence Marpa est un modèle unique qui s'inscrit dans **un besoin territorial** au service des aînés autonomes. Il garantit et promeut **le bien vieillir**. Ces structures sont **ancrées** sur un territoire donné, et **ouvertes** aux acteurs et partenaires locaux. Ce modèle de résidence Marpa bénéficie d'une **expertise financière** et d'un suivi, pour des **coûts encadrés**. Ce type de modèle assure également la formation de son personnel tout au long de sa carrière et l'accompagne dans son **bien-être au travail**.

Les résidences seniors Marpa La force d'un réseau national

Un label créé et porté par la MSA
depuis près de 35 ans

Comment créer une résidence Marpa au coeur d'un territoire

A l'initiative du projet :
- le **maire** ou les **élus** de la commune de l'intercommunalité,
- les **habitants** ...



Ensemble ou séparément, ils identifient sur le territoire un **besoin d'habitat** pour personnes âgées autonomes



1 Porteur du projet

1 Référent MSA

Le porteur de projet prend contact avec le référent MSA qui l'accompagne tout au long du projet

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

Est-il opportun de créer une Marpa sur le territoire ?

1

Une étude rigoureuse est menée, selon une méthodologie éprouvée

i ENQUÊTE DE POPULATION

i ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

i MAINTENIR LA DYNAMIQUE DE COMMUNICATION ET ASSOCIER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

i ÉTABLIR DES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Les conclusions de l'étude préalable à l'installation sont favorables, le montage du projet peut être lancé !

De 4 à 6 mois

MONTAGE DU PROJET

On fixe les modalités de fonctionnement de la nouvelle Marpa

2

2 MONTAGE SOCIAL (2) ET ARCHITECTURAL DU PROJET (3)

Dans le respect du cahier des charges fixé par le label Marpa, gage de qualité pour la résidence senior en projet

i CONSTITUTION DU PLAN (1) DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

i CONSTITUTION DE 3 COMMISSIONS

1 2 3

i ÉLECTION DU PRÉSIDENT

i DÉFINITION DU MODE DE GESTION

Structure associative ou privée / structure publique

De 12 à 24 mois



LE PROJET EST PRÉSENTÉ AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR UN STATUT RÉSIDENCE AUTONOME. LES RÉSIDENCES SENIORS N'ONT PAS BESOIN D'AUTORISATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉLIVRE UN AVIS FAVORABLE

Le porteur du projet lance les appels d'offre pour la construction

3

CONSTRUCTION

La résidence autonomie se concrétise



i RECRUTEMENT DU (OU DE LA) RESPONSABLE

DÉMARRAGE DES TRAVAUX



SÉLECTION DE L'ENTREPRISE QUI VA EFFECTUER LES TRAVAUX.

DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

i CONSTITUTION DE LA LISTE D'ATTENTE DES FUTURS RÉSIDENTS

De 12 à 24 mois

ORGANISATION DE PORTES OUVERTES

À CE STADE, DES FORMATIONS SONT MISES À VOTRE DISPOSITION PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MARPA

Après 6 mois

1 POINT FONCTIONNEMENT : Visite de pré-ouverture avec la Fédération Nationale des Marpa



1 RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE LA MARPA



Ouverture de la Marpa

Bienvenue dans votre nouvelle résidence senior !

BIENVENUE



Vous avez une idée ou une volonté politique pour réaliser un habitat à destination de personnes âgées autonomes. Vous êtes maire, élu d'une communauté de communes, d'une agglomération, une collectivité ou membre d'une association... **Vous avez du foncier ? Vous possédez une assise financière ? Vous connaissez un porteur de projet ?**

La fédération nationale des Marpa vous conseille, vous accompagne du début à la pérennisation du projet

De l'idée à la validation du projet

- Appui technique et accompagnement par des experts auprès des porteurs de projet en concertation avec la caisse locale ou les MSA service, notamment par :
- Une présentation du concept MARPA à la demande en collaboration avec la Caisse MSA locale
- Une étude d'opportunité
- Un conseil et un accompagnement à un plan d'action

Du projet à l'ouverture de la structure Marpa

- Expertise, conseil financier et budgétaire
- Conseil en réglementation pour une construction
- Conseil en démarche qualité,
- Suivi de l'élaboration du projet
- Conseil et appui auprès des porteurs en relation avec le référent MARPA local
- Accompagnement sur le contrat qualité et l'acquisition du label par la Caisse Centrale MSA

De l'ouverture à la gestion quotidienne

- Formation du responsable de l'établissement
- Formation sur les comptes de l'association
- Conseil sur la gestion de la relation avec les résidents et les familles
- Formation juridique
- Conseil en gestion de personnel
- Formation sur le management
- Animation du réseau, soutien aux adhérents
- Participation à des Salons et tout évènement pour promouvoir le concept Marpa
- Soutien pour accéder à des financements divers :
 - ▶ Appel à projets Fondation Bruneau, Agricola
 - ▶ Le Concours Innovation financé par la FN Marpa
 - ▶ Apogées (centrale d'achat)
 - ▶ Une rubrique Extranet avec de la documentation
- Promouvoir auprès des institutions compétentes, la politique sociale de la MSA en matière du bien vieillir

Ils nous font confiance



J'ai choisi le modèle car c'est un établissement intermédiaire ou règne des atmosphères familiales et ça, cela change tout.

Jean-Marc Deichtmann

Maire de Huningue

Retrouvez
son témoignage
en vidéo ici



Les caractéristiques de nos populations à Préfailles, nous ont amené à chercher des solutions pour répondre à une question simple : comment bien vieillir à Préfailles ? Nous avons des dispositifs d'aide au maintien à domicile et un Ehpad mais rien entre les deux. La résidence Marpa, un habitat intermédiaire, est devenue une évidence.

Claude Caudal

Maire de Préfailles en Loire Atlantique



Découvrez nos



Podcast

Résidences senior





Vous souhaitez **plus d'informations**
sur votre territoire ?

Trouvez votre correspondant
local en scannant ce QR code
ou sur **marpa.fr**



Contact fédération nationale des Marpa
Direction de l'offre de services MSA

Tél : 01 41 63 86 95

CCMSA_FnMarpa.blf@ccmsa.msa.fr